



Devoirs surveillés primaires EPS – conditions générales

v.28.07.2021 XD

Règlement général à l'intention des parents

EPS Montreux-Est et Montreux-Ouest

Principes généraux :

Le règlement scolaire précise que les devoirs incitent à l'autonomie de l'élève, servent à consolider les apprentissages effectués en classe et devraient être effectués sans aide. Certains élèves peuvent rencontrer de la difficulté dans la réalisation des devoirs et/ou dans l'assiduité à les compléter, c'est pourquoi le Bureau Communal des Ecoles de Montreux (BCE) propose des structures de devoirs surveillés dans les deux établissements primaires et secondaires de la commune (EPSM).

Les devoirs surveillés ne sont pas des cours d'appui ou de renforcement. C'est un lieu où les élèves peuvent travailler dans le calme et compléter leurs devoirs de manière autonome. Ce n'est pas non plus une solution de garde. Un enfant qui se montre perturbateur sera invité à rester chez lui.

Les devoirs et leçons restent la responsabilité des parents, la commune et l'école ne se substituant en aucun cas à cette responsabilité.

C'est aux parents de contrôler systématiquement l'agenda de l'élève ou le cahier de communication et de s'informer auprès des enseignant/e/s de l'assiduité des devoirs de leurs enfants. De ce fait, la commune de Montreux n'est pas responsable de la présence aux devoirs surveillés des enfants et toute information fournie sur la présence ou l'absence des élèves ne l'est qu'à titre informatif.

Les parents demeurent les seuls responsables de leur enfant pendant la période horaire des devoirs surveillés. Toute question concernant le contenu et la quantité de devoirs et leçons à faire doit être dirigée vers les écoles.

Règlement des devoirs surveillés au primaire (4H-6H) :

A l'intention des parents et des enfants des EPSM de la 4H à la 6H :

1. Proposition d'inscription menant à une inscription provisoire :
 - Elle peut se faire en tout temps par les enseignant/e/s exclusivement au moyen d'un formulaire d'information envoyé à la maison. Si le parent accepte, l'enfant peut déjà participer aux devoirs surveillés (formulaire signé).
 - Les places aux devoirs surveillés primaires sont limitées. Une liste d'attente sera mise en place pour les élèves qui n'auraient pas pu s'inscrire.



2. Inscription définitive :

- A l'aide du code LAGAPEO, les parents pourront inscrire définitivement l'enfant via le site monenfant.ch.
- Un parent désirant inscrire son enfant sans invitation peut le faire selon la disponibilité des places sur le site monenfant.ch et à l'aide du code d'accès reçu à la maison.

3. Horaire des devoirs surveillés au primaire :

- Les devoirs surveillés ont lieu lundi, mardi et jeudi de 13h00 à 14h00.
- Chaque année scolaire, les devoirs surveillés commenceront à la semaine 4 et se termineront à la semaine 36 du calendrier scolaire. Pour l'année scolaire 2021-2022, ils commenceront le 13 septembre 2021 et se termineront le 17 juin 2022.

4. Contrôle des présences :

- Les présences seront relevées directement sur la plateforme monenfant.ch et un email automatique à l'adresse des parents sera généré lorsque l'enfant est absent sans avoir été excusé. Pour les plus jeunes, un appel sera placé à la maison en cas d'absence non-excusee.
- Pour annoncer une absence ponctuelle, les parents doivent le faire via la plateforme monenfant.ch ou écrire un mail à bce@montreux.ch ou appeler le BCE au 021 962 78 33.

5. Discipline :

- L'élève qui n'est pas présent régulièrement et sans s'excuser ou qui se montre perturbateur sera signalé au BCE, qui communiquera avec les parents. Un élève peut être désinscrit sans préavis, particulièrement dans le cas où une liste d'attente existe.
- Les devoirs surveillés se veulent un service aux élèves dans un espace de travail serein et calme.

6. Protection des données :

- Les données collectées par monenfant.ch ne sont en aucun cas transmises à des tiers.
- Les écoles ont un accès consultatif à la plateforme et aux données.

7. Information et éclaircissements :

- Bureau Communal des Ecoles : bce@montreux.ch / 021 962 78 33, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et le mercredi après-midi de 14h à 16h.